Le CCAS

Le Centre Communal d’Action Social anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS de Mehun-sur-Yèvre oriente son action principalement autour de deux populations :

- Les personnes âgées et/ou handicapées
- Les personnes rencontrant des difficultés sociales ou financières (ponctuelles ou durables)

Compte tenu de leurs difficultés, spécificités ou fragilités, ces publics nécessitent un accompagnement et la mise en œuvre d’actions sociales de proximité.

Ces interventions constituent également un facteur de cohésion et de développement social de la ville.

Pour mener à bien ces missions le CCAS inscrit ses actions dans un réseau de partenaires (Le Conseil Départemental, les caisses de retraites, les associations ou services qualifiés dans le champ de l’insertion sociale et professionnelle, les associations caritatives…).

Les services

- Le portage de repas à domicile
- Le service accompagnement et de transport
- Le service d’aide à domicile
- Le service d’animation
- **Les aides sociales** :
  L’attribution des aides par le CCAS est conditionnée à une demande d’un travailleur social (assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, organisme de tutelle…).
  - *Aide alimentaire* - Le CCAS attribue des bons alimentaires dont le montant varie en fonction de la situation financière du demandeur et du nombre de personnes vivant au foyer.
  - *Aide au paiement des factures* - Cette aide permet d’apporter un soutien au règlement de factures d’énergie, de loyer, de mutuelle et d’assurance. L’attribution de cette aide s’effectue au regard du rapport établi par un travailleur social.
- **Les actions :**
  - *Colis de Noël* - Un colis de Noël, composé d’un repas complet, est distribué aux personnes âgées à partir de 70 ans non imposables et qui en font la demande.
  - *Repas des Anciens* - Le 11 novembre, le C.C.A.S. organise un repas pour les personnes âgées à partir de 70 ans accompagnées éventuellement de leur conjoint.
  - *Aide au chauffage* - Le CCAS attribue, sous conditions de ressources, une aide financière aux personnes âgées à partir de 70 ans qui en font la demande.

Contact

CCAS de Mehun-sur-Yèvre
Place Jean Manceau
Tél. : 02.48.57.06.16
Mail : ccas ville-mehun-sur-yevre [dot] fr

Horaires d'ouverture

- Lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 9h30 à 12h (fermé l'après-midi)
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45

rgba(255,255,255,1)
À télécharger
Livret d'information CCAS (.pdf - 5.49 Mo)
TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES DU CCAS au 01 01 2024 (.pdf - 137.21 Ko)